

Décision

Générale

colonial

Décision n° 43-245-1917 Congés.

n° 43-245-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 mars 1917

Numéro JO
n° 245 du 31/03/1917

Date du numéro
31 mars 1917

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de 3 mois à passer à Tananarive (Madagascar) à été accordé à M. Frangeul, Chef du Service des Douanes et Contributions à la Côte Française des Somalis.